



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illicz, le 30 août 2019

A V I S

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illicz porte à la connaissance du public que **M. Rey-Mermet Michaël**, Route du Stand 41, 1873 Val-d'Illicz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle n° 40, PPE 3721, au lieu-dit « au Village »
Enseigne	:	« Charly's »
Prestations	:	Offre de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, soirées DJ ou à thème, babyfoot et fléchettes
Heures d'ouverture et de fermeture :		16h00 à 24h00 du mardi au jeudi 16h00 à 03h00 vendredi et samedi
Début de l'activité	:	de suite

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE